

Entre Nous

N° 38
Mars 1999

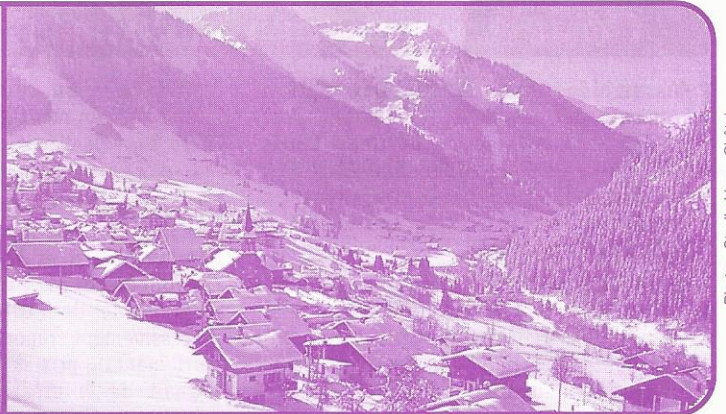
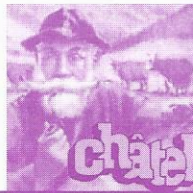


Photo : Studio Yvon, Châtel

BULLETIN D'INFORMATION DE L'ASSOCIATION AMICALE DES RÉSIDENTS DE CHATEL - B.P. n°34 - 74390 CHATEL

LE MOT DU PRÉSIDENT

L'Assemblée générale du 29 décembre 1998 s'est tenue au cinéma **Morclan**. Elle a réuni moins de participants que les années passées, en raison sans doute de l'heure matinale : 9 h. Par contre, j'ai été heureux de constater la bonne ambiance qui régnait au bowling à l'occasion du "verre de l'amitié" qui marquait le dixième anniversaire de l'association. Les discussions qui ont eu lieu lors de l'assemblée générale m'amènent à faire deux observations. Tout d'abord, sur le plan des relations avec la commune, je tiens à préciser que le Conseil d'Administration a toujours conservé son indépendance vis-à-vis de la municipalité, privilégiant le dialogue - politique que j'estime la meilleure - qui a permis d'obtenir des résultats tangibles, tels que : réduction sur les forfaits de ski, aménagement des trottoirs, l'escalier couvert, fleurissement de la station, balisage des sentiers pédestres, et bien d'autres encore.

Ensuite, il y a des cas sur lesquels il n'est pas possible d'intervenir, notamment sur des tarifs de remontées mécaniques qui ont fait l'objet d'observations de la part de certains de nos membres et qui résultent de décisions inter-stations qui ne peuvent donc pas être modifiées. Je me réserve de revoir, avec **M. RUFFET**, directeur de la S.E.M. (absent lors de notre réunion), certains postes de ces tarifs à partir de remarques pertinentes de certains participants. **M. RUFFET** est aussi un homme de dialogue ; je suis persuadé qu'il sera sensible à nos remarques.

Les échos du huitième trophée de ski couru le 20 février et malgré des difficultés techniques imprévues (avalanche récente, mauvais temps, panne de téléski...), m'ont néanmoins confirmé le succès de cette compétition.

Je tiens à féliciter et à remercier l'équipe qui s'est largement dépensée sur place : **Gérard VAN LOO**, **Jeannette VILTER** et **Christiane SIFFER**.

Jean-Louis WACHÉ

LE BRIDGE A CHATEL

Le premier appel aux amateurs de bridge n'a pas encore eu suffisamment de succès pour permettre une organisation de tournois, ou même, tout simplement, de parties ! Aussi, il est une nouvelle fois demandé aux joueurs qui seraient heureux de participer à des parties de bridge de se faire connaître.

Dans ce but, veuillez communiquer les renseignements suivants à **M. A. JADOT**, B.P. 1, 74390 CHATEL : nom et prénom, adresse et numéro de téléphone du domicile

principal et adresse et numéro de téléphone de la résidence à CHATEL, ainsi que les dates de séjours probables à CHATEL en 1999.

Dès réception de ces informations nous les diffuserons aux amateurs et, si leur nombre est suffisant et leurs séjours à CHATEL concomitants, nous organiserons leurs rencontres nécessaires.

Nous remercions d'avance les amateurs de leur diligence à se faire connaître.



VOTRE PLUS VIVE ATTENTION S.V.P.

Au premier février, deux tiers seulement de nos adhérents ont réglé leur cotisation pour 1999. Nous nous permettons d'insister vivement auprès des retardataires pour qu'ils s'en acquittent rapidement.

Il ne nous serait pas possible d'établir notre plan d'action sans savoir si nous disposerons des moyens pour l'exécuter. De plus, nous ne pourrions continuer à vous adresser les bulletins "Entre Nous". Nous comptons fermement sur votre diligence pour régler la modeste cotisation de 100 F qui vous est demandée. Un simple chèque de 100 F est à envoyer à notre adresse : A.A.R.C., B.P. 34, 74390 Châtel.

Notez que l'appel de cotisation sera clos le 31 mars.

RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Faisant suite à l'Assemblée Générale, le Conseil d'Administration s'est réuni le 29 décembre 1998. **M. FLANDIN** est confirmé dans sa fonction d'administrateur. **M. WACHÉ** est réélu président et **M. VAN LOO** vice-président. Le bureau élu est donc le suivant :

Président d'honneur : M. FLANDIN ; président : M. WACHÉ ; vice-président : M. VAN LOO ; trésorier : M. JADOT ; secrétaires : Mmes SIFFER et SEGAL ; MM. RIVAT et SEGAL sont administrateurs.

Il est envisagé d'organiser une conférence sur l'Euro par **M. BRONDEL** en août 99. Une sortie "Vallée blanche" sera sans doute organisée pendant le week-end de Pâques. Une ou deux balades en montagne à l'été 99, avant ou après notre réunion d'été de la première semaine d'août.

Le budget prévisionnel pour 1999 a été établi et présenté par **M. JADOT**.

LE COIN DE L'ASTRONOMIE

CONFÉRENCE A CHATEL

Deux exposés, ayant pour sujet des questions d'astronomie, ont eu lieu à CHATEL dans la salle d'honneur de la mairie, les 28 décembre 98 et 27 janvier 99. Ils ont été suivis par une assistance nombreuse et attentive (plus de quarante personnes en décembre et plus de cinquante en janvier).

Le même exposé sera repris dans le courant des vacances de Pâques. Peut-être l'année prochaine, pourrions-nous envisager d'aborder l'histoire de l'univers... en termes simples.

A. JADOT



Ils ont dit...
"On part toujours sur la bonne route, c'est aux carrefours que l'on s'égare..."
Hector MALOT

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 29 DÉCEMBRE 1998

L'Assemblée Générale de l'Association Amicale des Résidents de Châtel, s'est tenue sous la présidence de **Jean-Louis WACHÉ** qui a remplacé **Albert FLANDIN** à ce poste. Quatre-vingt personnes participèrent à la réunion qui se tenait cette année dans la salle de cinéma **Morclan**.

Après avoir présenté le bilan des activités de l'association en 1998, le Président a passé en revue les principaux problèmes qui concernent plus particulièrement les résidents sur le plan communal.

Les mandats de **MM. G. VAN LOO, P. RIVAT** et **J.-L. WACHÉ** sont renouvelés. **André JADOT** donne lecture du rapport financier de l'exercice 1998 (voir ci-après). Toutes les résolutions sont approuvées et votées à l'unanimité.

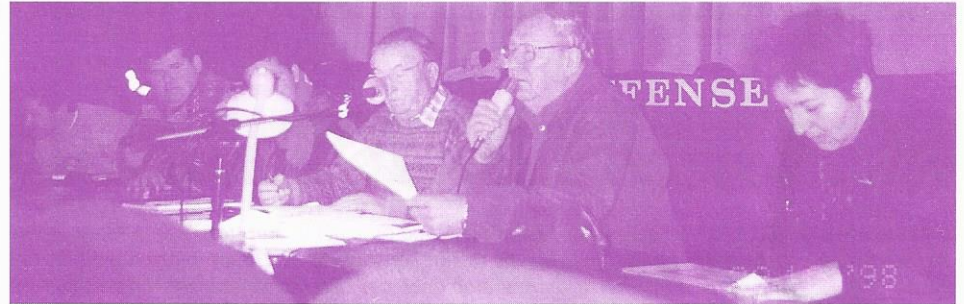
Le programme des activités pour 1999 prévoit : le trophée de ski, qui aura lieu le 20 février ; le circuit de la "Vallée Blanche" ou de "Saasfee", pour skieurs, promeneurs, la semaine de Pâques ; la réunion d'été la première semaine d'août en restaurant

d'altitude ; un circuit touristique, des randonnées en montagne, une conférence sur l'Euro au mois d'août.

MM. André CRÉPY, maire de Châtel, **Jean-Luc VUARAND**, capitaine des sapeurs pompiers et responsable de la circulation, **Nicolas RUBIN** et **Jean-François VUARAND** respectivement président et nouveau responsable de l'Office de tourisme, ont successivement répondu aux questions des participants : prix des forfaits de ski-saison, souhait de la création d'un forfait-saison

demi-journée, diffusion des statistiques concernant les forfaits, sauvegarde des pistes de ski dans le village pour les enfants, analyse plus précise de l'eau, chemins pour les piétons, sécurité de la route du Petit-Châtel, trop grande vitesse des véhicules sur la route du Jardy, etc.

A la fin de la réunion une soixantaine de participants se sont retrouvés autour d'un petit cocktail au bowling. Ce verre de l'amitié célébrait le dixième anniversaire de la création de l'Association des Résidents de Châtel.



COMPTE D'EXPLOITATION ARRÊTÉ AU 15 DÉCEMBRE 1998

RECETTES

- Cotisations	66 500 F	
- Produits financiers	1 910 F	
- Participation frais loisirs	980 F	
TOTAL	69 390 F	

DÉPENSES

- Annulations, remb. cotisations	230 F	
- P.T.T. affranchissement	4 677 F	- 5,7 %
- P.T.T. téléphone-fax	4 143 F	- 5,1 %
- Imprimerie bulletin, carte de membre, feuillet pub	44 697 F	- 55 %
- Bureau photocopie, impr. diverses, fournitures	2 244 F	- 2,8 %
- Location salle réunion, bureau	1 220 F	- 1,5 %
- Frais généraux et publicité	2 546 F	- 3,1 %
- Grat., dons, cotisations diverses	600 F	
- Abonnements journaux	305 F	
- Frais déplacements C.A. et bureau	2 469 F	- 3 %
- Assurances, prime	0 F	
- Frais de gestion, frais bancaires	112 F	
- Loisirs, participation, frais	17 979 F	- 22 %
TOTAL	81 223 F	

RÉSULTAT DE L'EXERCICE 97/98 **-11 833 F**

Situation des actifs au 15.12.98 :

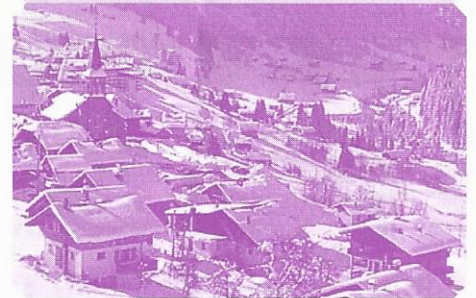
- Compte courant au 15.12.97	38 460 F
- SICAV au 15.12.97	28 501 F
TOTAL	66 961 F
- Compte courant au 15.12.98	1 628 F
- SICAV au 15.12.98	28 433 F
- Carnet d'épargne	25 000 F
TOTAL	55 061 F

RÉSULTATS DU CONCOURS DE PHOTOS 98 DE L'A.A.R.C.A.

Thème : "Les paysages en toutes saisons du Val d'Abondance". Toutes nos félicitations à Mmes Dziak, quatrième et treizième prix, F. Heissler, cinquième et douzième prix, M. Lasnier, sixième et quinzième prix.

A présent, tous à vous appareils et préparez le concours de 1999 !

Le thème sera "Les vieux chalets en toute saison du Val d'Abondance". Sur simple demande adressée à **M. ROYER, 275 chemin de la Brosse, Hameau de Chante-Coq, 91640 Briis-sous-Forges, l'A.A.R.C.A.** vous fera parvenir le règlement complet du concours, ainsi qu'un bulletin d'inscription.



EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS RÉCENTES DU CONSEIL MUNICIPAL

Lors de ses dernières séances, le conseil a :

- pris acte des résultats de l'ouverture des plis concernant la réhabilitation de la gare inférieure de Super-Châtel ;
- décidé de passer un marché de maîtrise d'oeuvre pour la réhabilitation et l'aménagement des locaux scolaires dans le bâtiment de la Maison Chatellane ;
- décidé de lancer les avis d'appels publics pour la construction d'une déchetterie,

réfection de la toiture de la mairie, confortement de la digue du lac de Vonnes, aménagement des bureaux des "Portes du Soleil" ;

- pris l'engagement de remplacer les télésièges de Cornebois et de la Chaux des Rosées en type d'appareils débrayables et de faire effectuer les études nécessaires ;
- donné un avis favorable pour la mise en place d'un circuit de navettes sur la route desservant le secteur du pont de la Béchigne à Villapeyron.

Motion envoyée à monsieur le Maire et aux Conseillers municipaux

Les résidents de Châtel réunis en assemblée générale le 29 décembre 1998 ont voté à l'unanimité le texte suivant : "Soucieux de constater l'abandon actuel de la piste de ski de la Savonnette, conscients de la nécessité de disposer d'au moins une (ou deux) pistes de ski au centre de la station pour l'initiation des jeunes ou des débutants ; demandent instamment à l'autorité municipale de tout mettre en oeuvre pour permettre la remise en marche de la piste de la Savonnette et, si possible, d'une autre piste avoisinante. Remercient d'avance la municipalité de Châtel et les conseillers des interventions qu'ils feront dans l'intérêt de la station pour le maintien du ski au centre du village".

STATION-VILLAGE DE CHATEL

COMMENT AMPLIFIER L'IDENTITÉ DE LA STATION ?

Des efforts ont été accomplis grâce à la volonté des Chatellans et à la municipalité, au niveau des permis de construire, de conserver un caractère architectural de la vallée pour les nouvelles constructions quoiqu'une dérive semble se dessiner pour les immeubles les plus importants.

Par ailleurs, les enseignes commerciales devraient être en harmonie avec le village, en fer et en bois découpé peint, si possible en prenant conseil près d'un artiste de la vallée bien connu dans ce domaine.

Un atelier de costumes fonctionne depuis peu et il serait souhaitable que des Chatellanes commerçantes ou à l'Office de Tourisme ou autres, portent le costume au moins pour les jours de fête ou pour les

saisons. Cela aiderait beaucoup à la promotion de la station, notamment par reproduction du costume dans les documentations et publications. Il pourrait y avoir un prolongement par un groupe musical, une chorale ou un groupe folklorique de danses.

Les manifestations de la Belle-Dimanche et de la Saint Laurent pourraient être complétées par exemple, par un marché de Noël ou un marché de Pâques où pourraient être vendus les produits artisanaux de la vallée.

Et bien d'autres choses, telles que musées savoyard, du ski, (M. Danel), de la faune, de la flore, de la gastronomie ; séminaires informatiques, patinoire couverte dans la vallée, véritable salle des fêtes, festival de cinéma, etc.

Cet article fait suite à ceux parus dans les bulletins n° 36 et 37

Une collaboration étroite devrait être établie entre les communes de la vallée d'Abondance, celle-ci ne formant qu'une seule entité. Elle grandira et prospérera globalement ou végétera globalement...

Conclusions provisoires... Provisoires parce que les idées cheminent, la réflexion prend son temps. Ceci est une petite contribution qui pourra, peut-être, être prolongée et n'a aucune prétention à donner de leçons à personne.

Ma seule ambition est que le pays de mes grandes vacances continue à conserver son caractère, son charme et son identité.

Fait à Dinan, le 14 décembre 1996

Paul RIVAT

INTERVENTION A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'OFFICE DE TOURISME AU SUJET DE LA CENTRALE DE RÉSERVATION

"Notre président J.-L. Waché m'avait chargé d'assister le premier février à l'assemblée générale de l'Office de Tourisme où notre association a une représentation de 2 %. Les rapports financier et comptable ont été soumis à l'assemblée générale pour approbation et quitus.

A cette occasion, il a été beaucoup question de restructurer l'Office de Tourisme qui est une association de trois groupes d'activités : l'Office proprement dit, la Centrale de réservation et Radio Châtel (plus Radio Val). La Centrale recevant quelques subventions de la municipalité, il a été mentionné que celles-ci faussent la concurrence avec les agences de location.

J'ai cru devoir intervenir de la manière suivante : "La Centrale de réservation participe à la promotion touristique de la station en offrant immédiatement un service de logement à un candidat touriste en quête d'informations sur la station. A ce titre, elle favorise le tourisme et comme conséquence, une retombée favorable sur l'hôtellerie, le commerce, même l'immobilier (multipliant les candidats locataires ou acheteurs) mais également sur les recettes fiscales locales.

Il me semble donc normal que la Centrale qui rend ce service soit aidée par une subvention de la municipalité pour autant, bien entendu, que celle-ci reste raisonnable et que la Centrale veuille à rendre un service de qualité. Ceci constituera un aiguillon pour les agences de location à rendre leurs services très performants quant à leur qualité et quantité.

Reste à savoir, les suites de cette intervention..."

A. JADOT

HUITIÈME TROPHÉE DE SKI DES RÉSIDENTS

Le huitième trophée des résidents de Châtel s'est déroulé le samedi 20 février à 17 h sur le stade de slalom du Linga.

Malgré une météo incertaine jusque peu avant le départ et les événements que l'on sait, la bonne humeur et la disponibilité des organisateurs, tant de l'Association des Résidents, M. VAN LOO et Mme VILTER, que du Ski Club de Châtel ont permis le bon déroulement de cette course.

L'animation était assurée par Frédéric RUBIN, et la remise des prix a eu lieu à l'issue de la compétition vers 20 h.

Un huitième trophée très réussi avec un record de temps établi par Emmanuel ROUQUIGNY, en 34"36.

Classement et temps réalisés :

- **Classés moins de 15 ans** : première : Julie BACH en 38"75 ; deuxième : Julie MAZE en 39"03 ; troisième : Vincent BLACHIER en 39"84 ;
- **Classés 16 - 25 ans** : premier : Emmanuel ROUQUIGNY en 34"36 ; deuxième : Stéphane HOLSTEIN en 35"54 ; troisième : Mathieu QUILLERY en 37"26 ;
- **Classés plus de 26 ans** : premier : Antoine MARC en 35"43 ;
- **Poussins** : première : Mélodie DALLE en 45"17 ; deuxième : Aline FOUROT en 51"94 ;

SORTIE "VALLÉE BLANCHE"

Comme prévu, cette "sortie-ski" à Chamonix aura lieu pendant le week-end de Pâques, à la condition de réunir un minimum de 7 participants.

Prix : 850 F pour les skieurs, 350 F pour les piétons. Un acompte de 200 F sera à verser par chèque à l'ordre de "Ecole de ski Francis Sports". Pour les renseignements (y compris les inscriptions), s'adresser à "Francis Sports" au Linga ou par téléphone au 04 50 73 28 07.

Les organisateurs

- **Enfants 10 - 12 ans** : premier : Justin GOUINS en 39"87 ; deuxième : Aline BARBAROT en 40"45 ; troisième : Noémie CORNUAU en 43"30 ;
- **Ados 13 - 16 ans** : premier : Julien STOECKLE en 41"43 ; deuxième : Julie DELAPORTE en 46"56 ;
- **Dames 17 - 40 ans** : première : Anne-Sophie BARBAROT en 40"01 ; deuxième : Sylviane DALLE en 52"88 ;
- **Dames plus de 40 ans** : première : Patricia CORNUAU en 42"56 ; deuxième : Catherine FOUROT en 48"73 ; troisième : Catherine ROUQUIGNY en 49"46 ;
- **Hommes 25 - 45 ans** : premier : André GOUIN en 41"04 ; deuxième : Frédéric DELAPORTE en 44"94 ; troisième : Didier BLACHIER en 45"02 ;
- **Homme de plus de 45 ans** : premier : Pierre-Marie BARBAROT en 46"87 ; deuxième : Alain FOUROT en 54"36 ; troisième : Jean-Jacques ROUQUIGNY en 1'02"88.

A QUOI SERT VOTRE ASSOCIATION ?

A l'intention de nos adhérents les plus récents, nous consacrerons une partie importante du bulletin 39, à paraître en juin prochain, à dresser une liste des actions entreprises depuis sa création, il y a dix ans, et les résultats obtenus.

La volonté de devenir des "partenaires" vis-à-vis de la municipalité, de mettre en œuvre des réunions de concertation au cours desquelles un dialogue constructif s'est instauré, permettant de faire passer vos messages, de faire des propositions pour améliorer le cadre de vie dans ce village et enfin d'obtenir des conditions de tarifs intéressantes en matière des forfaits de remontées mécaniques. Les tableaux des prix que nous faisons paraître chaque année en décembre permettent d'en apprécier la portée : les calculs sont faciles à faire.

Le Bureau

Arrêté préfectoral SKIEURS HORS PISTE : RÉSISTER A LA TENTATION

A Châtel, malgré l'installation de panneaux et de cordes pour exhorter les skieurs à ne pas pratiquer le hors-piste, six contrevenants ont été interpellés par les gendarmes locaux. Ceux-ci ont signifié aux vacanciers imprudents qu'ils étaient passibles de poursuites pour mise en danger d'autrui. "L'arrêté préfectoral n'a pas changé grand chose" a précisé André David, chef d'exploitation des remontées mécaniques de Châtel, "des centaines de skieurs ont continué de s'élanter dans la poudreuse, hors du domaine skiable du Linga".

Malgré les avertissements des autorités, les skieurs fautifs ne comprennent pas les raisons de leurs interpellations. Ils n'ont pas conscience des risques encourus, envers eux-même et envers autrui. Les autorités espèrent bien souvent que les personnes adoptent un comportement responsable et ne s'élancent pas sur les zones à risques. Les forces de l'ordre, en période d'afflux de population, doivent remédier aux problèmes de circulation, de stationnement, et vols, etc. Elles ne peuvent consacrer tout leur temps à surveiller les domaines.

LES CONSIGNES DE PRUDENCE PASSENT PAR LE RESPECT DE L'AUTRE DANS LE CHABLAIS

Quand la station est bien enneigée, il y a moins d'accidents". Une évidence que Georges Jacques SERMET, directeur de la Grande-Terche souligne, chiffres à l'appui.

A la Grande-Terche comme à Châtel, on souligne que le skieur doit se responsabiliser lui-même et être maître de lui. Si les comportements observés sur les pistes témoignent souvent d'un manque de civisme, d'une vitesse grisante due à un matériel plus performant et au goût prononcé pour le surf avec une condition physique plus ou moins bonne, comment faire passer les consignes de prudence ?

A Châtel, une piste pour snowboarders est à l'étude. André David, directeur d'exploitation évoque les efforts visibles sur les domaines

skiables de Châtel : "Nous avons balisé les endroits dangereux en plusieurs langues". Si d'aventure un skieur se blesse sur la piste, il pourra être surpris d'apprendre que les secours sont payants. Les stations des Portes du Soleil, appliquent un tarif national, pour un découpage du domaine skiable en zones. Le secours en zone A (rapprochée) est chiffré à 890 F, le secours en zone B coûtera 1560 F, la zone "front de neige" est facturée 210 F. L'intervention de l'hélicoptère sur le domaine skiable uniquement est chiffrée à 2290 F. L'évacuation hélicoptérée vers l'hôpital de Thonon est de l'ordre de 3970 F.

Le skieur a donc tout intérêt à savoir comment il est assuré et à prendre, le cas échéant, une assurance couvrant ses loisirs à la neige.

ÉCOLE DE SKI FRANÇAISE : UN ANNIVERSAIRE EN OR

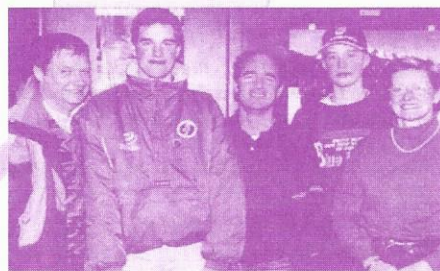
Il s'est fait un beau cadeau Emmanuel Roquigny pour ses vingt ans ! Décrocher le chamois d'or en réalisant un excellent temps à 5" de l'ouvreur.

Voilà la performance d'un jeune étudiant résidant avec ses parents au chalet l'Isabela à Châtel et qui a gravi régulièrement tous les niveaux en temps qu'élève de l'E.S.F. à chaque période scolaire. Depuis sa première étoile acquise à Châtel à 5 ans, que de chemin parcouru ! A son palmarès, il compte un cabri obtenu en 88, le vermeil en 96, et au dernier test du 2 janvier, le chamois d'or.

Il a été également sélectionné lors de plusieurs skis d'or au sein de l'E.S.F. Chatellane. Il faut noter que depuis trois

décennies seulement deux chamois d'or ont été réalisés par des skieurs vacanciers.

Une belle consécration pour ce jeune étudiant qui prépare un B.T.S. et aussi pour l'E.S.F. et ses moniteurs qui l'ont suivi.



CHATEL POURSUIT SES INVESTISSEMENTS DANS LE "GRAND SKI"

Améliorer la fluidité du trafic skieur, c'est l'un des axes choisis par Châtel pour donner satisfaction à sa clientèle de plus en plus nombreuse. Le chiffre d'affaires des remontées mécaniques aurait doublé en cinq ans pour atteindre 80 millions de francs, ce qui place Châtel en troisième position des stations haut-savoyardes, à égalité avec FLAINE et devant LA CLUSAZ.

Pré-la-Joux souffrait d'une desserte peu rapide et mal appropriée. Le "vieux" télésiège deux places est doublé cet hiver d'un télésiège "quatre places" débrayable d'une

longueur de 1490 m, débitant 2600 skieurs à l'heure, passant de 1300 m à 1600 m d'altitude.

Trente millions de francs ont été nécessaires pour construire cette remontée de "Pierre-Longue". A noter, aussi que tout est fait pour prendre le skieur au pied de sa voiture.

Sur le parking de Pré-la-Joux, un télé-corde évitera aux skieurs de remonter à pied en direction du télésiège. Enfin, pour blanchir et fuir le spectre des hivers sans neige, la station poursuit ses équipements en canons à neige. L'objectif est d'équiper à 50 % les trois secteurs de Pré-la-Joux, Super-Châtel et du Linga.

Vingt-huit millions de francs sont programmés en vue de l'étalement de ces dépenses sur plusieurs années.



DÉPART DU CHEF DE LA POLICE MUNICIPALE Daniel Sandra va à Châtel...

Après 22 ans de bons et loyaux services à Thonon, où il dirigeait le service de la police municipale, Daniel Sandra a choisi de donner une nouvelle orientation à sa carrière, dans le cadre des mutations internes de la fonction publique.

Il rejoint donc la mairie de Châtel où il assumera désormais les responsabilités de secrétaire général.

André Crépey, maire de Châtel, rappelait par sa part "les difficultés rencontrées pour recruter un secrétaire général de mairie", vingt-trois dossiers de candidature ont été examinés ; "mais quand les postulants découvraient les gorges de Bioge et surtout le maire de Châtel, ils prenaient peur !".

Ce ne fut pas le cas de Daniel Sandra, "qui a déjà fait un pas dans la vallée en s'installant à Vinzier".

Cinquante ans d'E.S.F. à Châtel UNE BELLE PAGE D'HISTOIRE

Pour terminer l'année en beauté, une soixantaine de "pulls rouges" ont fait rêver une foule d'admirateurs sur le stade éclairé du Linga avec un spectacle audiovisuel de quarante-cinq minutes.

En effet, l'Ecole du Ski Français de Châtel marquait le cinquantenaire de sa création avec les moniteurs de tous âges.

C'est en 1948, au départ de la station, que Roland Macchi venant du Jura a ouvert cette école avec une poignée de jeunes Chatellans comme Richard, Camille et autres.

Ce fut une soirée rétrospective des disciplines de glisse en partant du fameux christiania d'Emile Allais. La démonstration des styles et méthodes d'enseignement remarquablement présentée par les acteurs ont pu faire revivre cette épopée évolutive du ski à travers ce cinquantenaire. Parfaite organisation des responsables de l'Office de tourisme, du Comité des fêtes, de la S.E.M.L., sans oublier la musique appropriée à spectacle par les animateurs de Fanfoué.

M. Yvon, indisponible, avait fait parvenir une bande son, le tout créant une ambiance ponctuée d'applaudissements mérités pour finir par un magnifique feu d'artifice.